



N° 109
15 mai 2002
Bimensuel

Le Courrier du DFJ:

EVM: réussir les transitions

Le journal interne du Département de la formation et de la jeunesse, supplément de *La Gazette*, vous est livré dans ce numéro avec un dossier consacré à la semaine de réflexion sur l'école qui aura lieu à Oron du 28 mai au 1^{er} juin. Conférences, tables rondes et expositions s'articuleront autour des différentes étapes que doivent franchir les jeunes au cours de leur formation.

Votations du 2 juin

Au menu des prochaines votations cantonales figure la suppression de la nomination des fonctionnaires.

Pages 3, 4 et 5

Dans ce numéro



MODERNISATION

Prestations de la caisse de pension: rappel de ce qui est prévu par la nouvelle loi sur le personnel.

3



EMPLOI

17 postes vacants

7



VIOLON D'INGRES

La Barque des Enfants de Christian Reymond, enseignant à Savigny.

10



CONSEIL D'ÉTAT

Les décisions de la quinzaine.

11



MEMENTO

Fournitures et mobilier scolaires revivent grâce à une Fondation.

12

«Aujourd'hui je bouge, aujourd'hui j'arrête», tels sont les deux slogans de la journée santé organisée le 1^{er} juin prochain par le Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme dans le canton de Vaud (Cipret) dans le cadre de la Journée mondiale sans tabac du 31 mai. Pour ne pas être en reste, cette journée se place également sous les auspices du thème choisi par l'OMS pour 2002: promouvoir l'activité physique.

Répartis sur les terrains de sport de l'Université de Lausanne et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, une vingtaine de stands proposeront une information ludique, interactive et spécialisée à tous ceux qui souhaitent arrêter de fumer et améliorer leur qualité de vie en bougeant plus. Et puisque depuis 2 ans maintenant, le Cipret met en place un programme de protection des non-fumeurs au sein de l'administration, il a réservé



L'association «Allez Hop» tiendra un stand d'information sur des cours d'aqua, de marche dynamique et de gymnastique quotidienne à faire à la maison ou sur son lieu de travail. Elle organisera d'autre part des activités frisbee pour les enfants ainsi que des courses d'orientation et des démonstrations de marche rapide.

aux collaborateurs de l'Etat de Vaud qui participeront à cette journée un concours dont le premier prix est un séjour pour deux personnes à Lavey-les-Bains.

Suite en page 6

Enquête de satisfaction: le CEP se lance à l'eau!

Le Centre d'éducation permanente (CEP) existe depuis 10 ans déjà. A cette occasion, il lance début juin une enquête de satisfaction auprès d'un échantillon de l'ensemble de ses clients (communes y compris). Cette enquête sera réalisée par le Service cantonal de recherche et information statistiques (SCRIS) qui assure la cohérence de la démarche. Tous les collaborateurs sollicités sont invités à remplir le questionnaire afin de contribuer à l'amélioration constante des performances du CEP. Les résultats seront publiés sur le site www.cep.vd.ch durant le mois d'août 2002.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès d'Anne-Pascale Théoduloz Mell, au tél. 021 641 68 87.



PETITES ANNONCES

A vendre: Scooter Piaggio Liberty 125, septembre 2000, 3800 km, frs 2700.-, avec pare-brise, bâche de protection pour les jambes, coffre. Tél.: 079/253 47 87.

A vendre: 4 jantes alu 5,5 J 14" pour Peugeot 205, 20 frs pièce, 4 jantes tôle 5,5 J 13" pour Opel Corsa, 10 frs. pièce. Tél. 021/692 37 06.

A vendre: Batterie auto neuve TCS Patrouille, achetée le 16.12.01, sous garantie, prix d'achat frs 188.-, cédée à frs 140.-. Tél.: 021/311 69 76.

A vendre: L'Encyclopédie LITRE en 7 volumes, reliée cuir, jamais utilisée, frs 450.-. Tél.: 021/800 53 10.



La Gazette
Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Jacqueline Lemahieu, Isabel Balitzer Domon, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Le médecin cantonal prend sa retraite

Le Dr Jean Martin, médecin cantonal, a fait valoir ses droits à la retraite anticipée. Il quittera l'Etat de Vaud à fin décembre 2002, après plus d'un quart de siècle au Service de la santé publique de notre canton, où il était entré comme adjoint du Dr Marcel Cevey en 1976, avant de lui succéder en 1986.

Le début de son mandat a notamment coïncidé avec l'émergence des problèmes liés au sida pour lesquels le Dr Martin s'est engagé tant au niveau fédéral qu'au

niveau cantonal. Il a également été l'un des promoteurs de l'évolution de la santé scolaire, qui a donné lieu à la création de l'Office des écoles en santé (ODES).

Le médecin cantonal assume un rôle de contact avec le corps médical et les professions de la santé: il joue souvent un rôle de référence voire d'arbitre en matière médico-légale et médico-éthique. Il y a bientôt un an, le Dr Martin a été désigné par le Conseil



JOËL CHRISTIN

fédéral au sein de la Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine. Il a par ailleurs publié une dizaine d'ouvrages sur des sujets comme le VIH/sida, les évolutions en matière de santé publique, leurs enjeux éthiques et les relations soigné-soignant.

A vendre: moto YAMAHA FZR 1000 Exup année 1990, 85'000 km, couleur blanc nacré, expertisée. Prix: frs 1900.- à discuter. Tél.: 021/881 65 16 (privé, dès 18h) ou 021/316 70 46 (prof.).

A vendre: Aprilia Red Rose 125 cm³, excellent état (moto d'exposition), 1991, expertisée: 23.04.2002, 2500 km. Prix: frs 3500.-. Tél.: 021/314 51 19 (prof.), natel: 076/322 75 15, e-mail: viviane.torti@chuv.hospvd.ch.

A vendre: Opel Corsa Young, 1.2, 05.2000, gris métallisé, climatisation, radio-CD, options, excellent état, env. 18'500 km, Frs 12'000.- ou reprise leasing, garantie +4 pneus hiver. Tél. 079/203 08 29.

A vendre: bateau moteur, Windy 7800, long. 7,85, larg. 2,54, modèle 1989, 600 H., Mercruiser 7,4 L (de 1996), équipement complet. Prix à convenir. Tél.: 024/445 35 42 ou 079/762 36 62.

A vendre: petite cuisinière avec 2 plaques et four pour petit ménage ou camping Rotel four compact/cuisinière Kitchenette U 19.8 Dim. ext. 58x34x42. Neuve (jamais utilisée - cause décès). Prix valeur à neuf: frs 249.-, cédée à frs 170.- S'adresser à: E-mail: madeleine.meier@SSCM.VD.CH.

A vendre: pour bricoleur, Opel Kadett break, 1990, 1,6l., automatique, radio, bas prix. Tél.: 079/ 361 34 90.

A vendre: robe de mariée Cymbeline Paris en soie sauvage ivoire, corset et manches 3/4 en dentelle, taille 36. Prix: frs 600.- (chaussures assorties, pointure 36, offertes). Natel: 076/547 17 26

A vendre: Jeux et câbles pour Mac et PC. Bas prix. Tél. 021/ 616 82 14

Recherche: désespérément gros matou noir, oreilles tombantes, larges bajoues, forte voix; parti quartier Harpe-Cour (Lausanne) peut-être vers Pully-Nord. Récompense. Tél.: 021/601'16'80 ou 076/438 17 38 ou 079/580 42 59. Merci. E-mail: m.girard-j.grin@dplanet.ch

A louer: Belmont, grand appartement de 2,5 pcs. cuisine agencée + lave-vaisselle; 90 m²; plus terrasse avec vue splendide sur lac et Alpes; frs. 1'650.-, charges et parking couvert inclus; libre dès 1^{er} juin ou à convenir. Tél: 021/ 316 29 14 (prof.) ou 021/ 729 53 33 (soir). Email: qtn@bluewin.ch

Vacances: Région des Marches (Italie), 850 km de Lausanne. Maison avec cloture, 3 chambres à coucher (lits doubles) 2 salles de bains, cuisine, tout confort. 35min de la mer, 10 min d'un lac, 5 min d'un ranch pour équitation, nombreuses villes médiévales. Très grande tranquillité. Prix : HS: frs 500.-/semaine, MS: frs 400.-/semaine, BS: frs 350.-/semaine + 50frs charges. Tél.: 021/947 44 05 (répondeur), 021/314 19 35 (prof) ou e-mail: jean-christophe.mieville@inst.hospvd.ch.

Vacances: Verbier, à louer (été/hiver) appartement de 2 pièces (2 à 4 pers.) dans un petit chalet situé à 50 m. des bus + télécabine, grand balcon sud, vue et tranquillité. Tél.: 079/ 279 06 87.

Vacances: croisière aux Caraïbes sur voilier privé de 15 mètres avec équipage, 2 cabines doubles privées, tout confort, sfr. 680.- p/personne et p/semaine + caisse de bord. N'hésitez pas à nous contacter: caribes2002@caramail.com ou fax 00 871 76 18 45 416.



Quelques vérités sur les prestations de la Caisse de pensions

Personne ne conteste que les prestations servies par la Caisse de pensions de L'Etat de Vaud sont d'un niveau très élevé. Une étude comparative avec d'autres caisses de pensions du secteur privé et public a démontré l'excellence des prestations.

La loi adoptée en novembre 2001 par le Grand Conseil ne modifie pas ce constat. De nombreux collaborateurs se demandent cependant comment sera traitée leur situation personnelle et souhaitent connaître les moyens financiers dont ils disposeront à la fin de leur carrière professionnelle.

Sans être exhaustif, le présent article rappelle ce qui est prévu par la nouvelle loi et l'illustre par quelques exemples.

Il importe d'abord de rappeler ce qui ne change pas, à savoir: le nombre d'années de cotisation (soit 35 ans) et l'âge minimum de la retraite (soit 60 ans en règle générale et 57 ans pour certaines catégories de collaborateurs).

A partir de là, trois situations sont à distinguer:

a) Salaire annuel brut inférieur à 61'800 francs.

Aucune modification n'est apportée par rapport aux prestations versées aujourd'hui. Une rente de 60% du dernier salaire assuré est servie (exemple n°1).

b) Salaire annuel brut compris entre 61'801 et 74'160 francs.

La déduction de coordination, qui sert à calculer le salaire assuré par la Caisse, est augmentée progressivement de 12'360 à 18'540 francs. Concrètement, pour chaque augmentation de salaire de 100 francs, la déduction de coordination augmente de moitié (50 francs), mais ne dépasse jamais 18'540 francs. Et dans tous les cas, le salaire assuré aujourd'hui ne baisse pas (exemple n° 2).

c) Salaire annuel brut supérieur à 100'000 francs.

Jusqu'à concurrence de 100'000 francs on applique les mêmes règles que celles décrites sous lettre b). Au-delà, soit la partie qui dépasse 100'000 francs, un

système individualisé de prévoyance est introduit. Concrètement, sur cette part de salaire, la Caisse de pensions tient un compte individuel, sur lequel un intérêt de 4% est garanti. Le compte individuel est alimenté par des bonifications de vieillesse calculées sur la base d'un pourcentage du salaire qui évolue suivant l'âge de l'assuré. A l'âge de la retraite, le montant accumulé est converti en une rente (exemple n°3).

En résumé, la caisse continuera à appliquer un système qui garantit au collaborateur de toucher un pourcentage de son salaire assuré jusqu'à concurrence d'un salaire annuel brut de 100'000 francs. Pour les personnes qui bénéficient d'un salaire brut supérieur à 100'000 francs, la part qui excède cette somme sera gérée selon un système personnalisé.

La loi du 12 novembre 2001 pose de nombreuses garanties pour assurer une évolution harmonieuse de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

Filip Grund



Relations publiques

Les préjugés ont la vie dure. Celui qui décrit les fonctionnaires comme une caste privilégiée, à l'abri de toute sanction quelles que soient la qualité de ses services et son ardeur au travail, sévit toujours. Il est immérité. Nous connaissons les efforts de rationalisation déployés, ces dernières années, dans l'ensemble de l'administration cantonale. Nous savons aussi que ces efforts se traduisent, dans certains secteurs, par des accumulations d'heures supplémentaires, voire par un état de stress chronique baptisé «pénibilité». Et cette réalité a été largement portée à la connaissance du public. Mais cela ne suffit pas à gommer l'image du fonctionnaire inamovible, planqué à vie à l'abri des aléas de la conjoncture économique.

Dans ce contexte, la suppression de la nomination a surtout une portée symbolique. En stratégie de relations publiques, on dirait qu'elle vise à positiver l'image de la fonction publique auprès des citoyens en la délestant des éléments porteurs de connotations négatives. On peut regretter ce choix, en rêvant qu'une bonne campagne eût pu redorer le blason des fonctionnaires et de leur nomination. Le fait est que la suppression de la nomination a été voulue par le Conseil d'Etat comme par le Grand Conseil, approuvée par la Fédération des sociétés de fonctionnaires, et finalement soutenue par une majorité des employés de l'Etat. Dans l'ordre des symboles, il est devenu pratiquement impossible de défendre le statu quo sans donner l'impression qu'on s'accroche égoïstement à des privilèges d'un autre âge.

Le 2 juin, une partie des fonctionnaires voteront «oui» à la suppression de la nomination. Une autre partie, suivant les mots d'ordre des syndicats SUD et SSP, voteront «non». Il est essentiel que le résultat du vote, quel qu'il soit, ne puisse pas être interprété comme une leçon donnée par la population aux employés de l'Etat, mais comme le signe d'un rapprochement entre la fonction publique et les citoyens. Ce premier pas, accompli dans l'ordre des symboles, ne dispensera pas l'administration des progrès qu'on attend encore d'elle, notamment dans la manière dont elle signifie son autorité à travers sa correspondance ou l'accueil au guichet. C'est surtout là que se tramera, au quotidien, l'image du service public.

Laurent Rebeaud

Prix Speyer 2002

La Haute Ecole Speyer organise son concours international «SPEYER» 2002, qui vise à distinguer les administrations et entreprises publiques particulièrement innovatrices d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse. Les thèmes retenus sont: gestion stratégique, politique et administration, orientation vers les besoins des citoyens, partenariat public-privé, cyberadministration, gestion des ressources humaines et gestion de la connaissance.

Ce concours est une occasion de confirmer la bonne réputation dont jouissent les administrations suisses à l'étranger. La Démarche de modernisation (DM) encourage tous les services de l'administration cantonale vaudoise à y participer et se tient à leur disposition pour tous renseignements.

Une brochure explicative est à disposition auprès de la DM. Les dossiers de candidature sont à envoyer à la Haute Ecole Speyer jusqu'au 30 juin 2002.

Rectification

Une inexactitude a entaché le texte sur la prestation de serment des autorités cantonales paru en page 1 du dernier numéro de *La Gazette*. Si les 180 députés élus au Grand Conseil ont bien prêté serment le mardi 23 avril, tous ne l'ont pas fait à la cathédrale de Lausanne, certains ayant préféré, comme la possibilité leur en était offerte, prendre pour cadre de leur promesse la salle où se réunit le Parlement, soit l'Aula du Palais de Rumine.

Autres objets cantonaux

Outre la suppression de la nomination des fonctionnaires, les citoyennes et citoyens vaudois sont appelés, le 2 juin prochain, à se prononcer sur deux autres objets cantonaux: l'initiative «Vaud-Genève» et l'introduction d'une indemnité de base pour les députés au Grand Conseil.

L'initiative «Vaud-Genève» vise à la création d'un seul canton résultant de la fusion des actuels cantons de Vaud et de Genève. Le peuple genevois se prononcera également, le 2 juin, sur une initiative semblable. Si les peuples des deux cantons approuvaient ces initiatives, une assemblée constitutive, formée de 50 Genevois et de 50 Vaudois, serait chargée de jeter les bases du nouveau canton.

Les autorités vaudoises, comme les autorités genevoises, estiment que les deux cantons doivent collaborer entre eux, qu'ils le font d'ailleurs déjà, et que la fusion préconisée par l'initiative entraînerait le sacrifice de valeurs essentielles. Elles recommandent à leurs peuples respectifs de voter «non» à l'initiative.

Quant à l'introduction d'une **indemnité de base pour les députés au Grand Conseil**, elle est destinée à rétribuer le travail de préparation accompli par les députés en vue des séances plénières et des séances de commission. C'est le système qui existe notamment au Parlement fédéral.

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil recommandent au peuple de voter «oui» à la modification de la loi sur le Grand Conseil.

La nouvelle loi sur le personnel de l'Etat ne pourra entrer en vigueur que si le le peuple vaudois abroge d'abord l'article constitutionnel sur la nomination des fonctionnaires.

Votations du 2 juin

L'abandon d'un symbole, la nomination

Le 2 juin, les Vaudois voteront sur la suppression de la nomination des fonctionnaires. Tout le monde s'accorde à reconnaître la valeur symbolique de la nomination. Mais le symbole de quoi? Les interprétations divergent.

Pour les opposants à cette suppression, la nomination incarne la sécurité indispensable à la bonne marche de l'Etat et à l'exercice de la puissance publique. Selon eux, elle est également importante dans la mesure où elle a valeur d'exemplarité pour le secteur privé.

A l'inverse, les partisans jugent que la nomination entrave la mobilité au sein de la fonction publique. Ils y voient aussi la source d'un malentendu injuste et injustifié qui fait grand tort aux collaborateurs de l'Etat, celui du fonctionnaire assuré d'un emploi à vie. Tous ceux qui travaillent ou ont travaillé à l'Etat savent pertinemment que ce préjugé ne correspond pas à la réalité, mais constatent aussi qu'il a la vie dure.

Aujourd'hui, la moitié des collaborateurs de l'Etat ne sont pas nommés. Ils ne bénéficient pas du statut de la fonction publique.

La suppression de l'article constitutionnel sur la nomination permettra de remédier à cette situation. Elle permettra en effet l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat de Vaud et de sa sœur, la loi sur la caisse de pensions.

Protection assurée contre le licenciement

Avec la nouvelle loi, les policiers et les gardiens de prison, particulièrement exposés, bénéficieront d'une protection accrue. Les autres collaborateurs réguliers de l'Etat seront dotés d'un contrat de droit administratif à durée indéterminée. Il assurera une protection contre le licenciement. Il implique une procédure qui évite l'arbitraire et institue un organe de recours indépendant.

Les syndicats partagés

La Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF), signataire de l'accord sur le projet de nouvelle loi sur le personnel, approuve la suppression de la nomination. La Fédération syndicale SUD et le Syndicat des services publics (SSP) y restent opposés.

La FSF mise sur le partenariat

La Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) a négocié avec le Conseil d'Etat, puis signé, le 8 janvier 2000, un accord sur les projets de nouvelles lois sur le personnel et sur la caisse de pensions. «Nous avons accepté la perte de la nomination, qui est un symbole fort»,

explique Cedric Eperon, président de la FSF, «parce que nous avons obtenu en contrepartie des garanties légales du Conseil d'Etat que la désignation des collaborateurs remplirait des conditions suffisantes en matière de protection de l'emploi et de licenciement notamment. Critères de sécurité qui se justifient d'autant plus que la plupart des tâches de

l'Etat lui sont propres et que l'on ne peut par exemple demander à un gardien de prison, à un policier ou à un enseignant de se recycler sans autre dans le privé. Les clarifications reçues ont convaincu FSF de la pertinence de la désignation qui permet, grâce à un cahier des charges clair et aux entretiens d'appréciation notamment, de pouvoir collaborer avec des personnes compétentes et de qualité. «Finalement, autant l'Etat que son personnel ont intérêt à ce que l'administration fonctionne bien. Si notre rôle est de rester vigilant, cela ne nous empêche pas de vouloir travailler en partenariat avec le Conseil d'Etat, dans une relation dans laquelle la confiance doit être de mise et entretenue».

Liée à la nouvelle loi

En approuvant la suppression de la nomination, les Vaudois approuveront implicitement la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat de Vaud déjà adoptée par le Grand Conseil. Formellement, cette loi sera elle-même sujette au référendum facultatif. On pourrait donc, théoriquement, avoir un deuxième vote à ce sujet en automne 2002.

Cette nouvelle loi aura valeur d'exemple pour tous les salariés. Longuement négociés avec les syndicats et approuvés par une majorité des employés de l'Etat, la loi et l'accord instituent notamment un salaire minimum, un droit à la formation, une semaine de 41,5 heures... Il sera financièrement neutre pour l'Etat dans la mesure où l'augmentation annuelle automatique sera étalée sur une plus longue période et la contribution des employés à la Caisse de pensions passera de 8 à 9% du salaire déterminant.

La fin de la nomination donnera à la fonction publique la possibilité de jeter les souliers qu'elle porte depuis 1947 pour des chaussures mieux adaptées à notre époque et au chemin à parcourir.

JF

Nouvelle loi sur le personnel: un plus pour les femmes

La situation des femmes dans l'administration cantonale est globalement moins bonne que celle des hommes: elles sont moins souvent nommées (39% de femmes contre 53% d'hommes), moins souvent promues. Elle assument aujourd'hui une bonne partie, si ce n'est l'entier des responsabilités éducatives et familiales; la conciliation entre famille et travail ne se fait pas sans peine.

Des dispositions de la nouvelle Loi sur le personnel sont favorables aux femmes, comme aux hommes qui veulent être plus présents au sein de la famille. L'aménagement du temps de travail propose des solutions souples, comme un plein temps sur 4 jours 1/2 ou un taux d'activité plus élevé à certaines périodes de l'année avec récupération des heures supplémentaires pendant les vacances scolaires. Des congés spécifiques sont prévus en cas d'adoption, de maladie d'un enfant, et un cinquième mois de congé sera accordé aux mères qui allaitent. Un congé de paternité de 5 jours sera introduit, ainsi qu'un congé parental non payé.

Enfin, le nouveau statut défend le prin-

cipe de l'égalité de traitement et de l'égalité des chances. Cela passera par des mesures volontaristes en matière d'engagement et de gestion de carrières féminines. Avec l'espoir que les femmes seront rapidement plus nombreuses aux postes stratégiquement élevés, là où se prennent notamment les décisions importantes en matière d'organisation du travail...

Cette nouvelle loi implique que la suppression de la nomination soit acceptée le 2 juin prochain.

Nicole Golay,
Déléguee au bureau
de l'égalité entre femmes et hommes



La nouvelle loi sur le personnel offre une certaine souplesse dans l'aménagement du temps de travail. Un avantage pour les mères comme pour les pères qui bénéficieront d'un congé de paternité.

Le SSP craint des licenciements économiques

Pour le Syndicat des services publics (SSP), la nomination est une garantie contre les licenciements. Explication de Michela Bovolenta, secrétaire syndicale: «Le Conseil d'Etat promet que la suppression de la nomination n'aura pas de conséquences pour le personnel. Alors pourquoi y tient-il tant? Pour le SSP, la réponse est claire: la suppression de la nomination faciliterait les licenciements, notamment pour raison économique. Finie la garantie de non-licenciement. L'Etat pourrait accélérer les plans de restructuration, comme à La Poste et aux CFF.

SUD: «l'agonie du lien social»

Didier Jaccottet, du Secrétariat fédéral de la Fédération SUD, estime que «la suppression de la nomination attaque tous les fonctionnaires, nommés ou non, en les privant des droits prévus aujourd'hui en cas de conflits de travail. Cette suppression et son corollaire, la loi sur le personnel, visent à empêcher les syndicats de défendre les gens. Cela se répercutera sur le secteur subventionné, les communes, le privé: cette insécurité touchera l'ensemble de la société». Selon SUD, les services publics et para-publics (services subventionnés par l'Etat) participent activement au tissage du lien social, au maintien de la cohésion des différents partenaires sociaux. Le syndicat

craint une gestion calquée sur celle du marché libre au sein de l'administration cantonale. Didier Jaccottet: «une telle gestion ne peut que déstabiliser le service public dont les tâches ne s'apparentent en aucun cas à celles du privé. Je pense par exemple aux enseignants, en but dans leur quotidien à moult pressions, et qui peinent déjà à disposer de la sérénité nécessaire pour accomplir leur mission. La suppression de la nomination facilitera dans le service public les pressions, le clientélisme et la corruption, gages d'insécurité sociale pour tous, personnel et usagers».

Les sites internet des syndicats SSP (www.ssp-vpod.ch) et SUD (www.sud-vaud.ch) développent les avis exprimés ci-dessus.



Protection des non-fumeurs: le CHUV et l'administration vaudoise se distinguent

En lançant son programme de protection des non-fumeurs au sein de l'administration, l'Etat de Vaud a fait œuvre de pionnier. Tout comme le CHUV qui offre une consultation Stop Tabac.

«**N**ous ne sommes pas contre les fumeurs mais nous souhaiterions que l'absence de fumée redevienne la norme, ce qui n'est de loin pas le cas dans notre société. Norme qui pourtant était réelle il n'y a pas si longtemps encore, lorsque les hommes par exemple, se retiraient dans le fumoir ou la bibliothèque pour fumer afin de ne pas incommoder leur entourage», explique Jacques Cornuz, médecin-adjoint en médecine interne au CHUV et responsable de la consultation Stop Tabac. Sans tomber dans un excès de naïveté, il se rend bien compte, ainsi que ses collègues du Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme (Cipret) – centre dont il est l'un des deux responsables et qui après deux ans d'activité a été officiellement inauguré en mai 2001 – que



ANNIKA GL

Jacques Cornuz, médecin-adjoint au département de médecine interne du CHUV et responsable de la consultation «Stop Tabac».

la relation entre l'homme et la fumée est une histoire très très ancienne. Si le Cipret-Vaud possède des petites soeurs dans tous les cantons romands, le CHUV par contre se détache des autres centres hospitaliers universitaires de Suisse puisqu'il est le seul avec celui de Genève à avoir ouvert une consultation Stop Tabac. «Etonnement, les suisses allemands, que nous romands

considérons comme plus concernés par les problèmes de santé, n'ont pas créé de telles consultations car pour eux, la fumée relève de la sphère privée et la limiter s'apparente à une entrave à la liberté personnelle». Et Jacques Cornuz de se réjouir que l'Etat de Vaud ait choisi il y a 2 ans de lancer un programme de protection des non-fumeurs; «il s'agit-là d'un geste important en matière de santé publique», précise-t-il «tout comme le fait que le CHUV se soit paré du label *sans fumée* dès fin 1999» (un espace par étage est réservé aux fumeurs). Le prochain défi à relever: les écoles, dont les élèves, selon les statistiques, fument de plus en plus et toujours plus tôt.

Arrêter de fumer: soutien médical

Ecraser définitivement sa clope n'est pas chose facile et si pour une minorité de fumeurs le geste s'est fait sans aide aucune, pour une grande majorité, une prise en charge, telle celle offerte par Stop Tabac – quelle soit médicamenteuse, psychologique ou de soutien – les aidera à réussir l'exercice. – AG

Consultation Stop Tabac: 021/345 22 22, Stop-Tabac.consultation@chuv.hospvd.ch, Cipret: 021/601 06 66, CIPRET-vaud@fvs.vd.ch

Programme de la journée santé à Dorigny

La journée santé organisée par le Cipret le 1^{er} juin prochain sur les terrains de sport du site universitaire de Dorigny (voir en p.1) s'articulera autour de trois axes, de 10h à 17h:

Je me teste (gratuitement). Possibilités d'effectuer une batterie d'exams afin de jauger de son état de santé: test pour les fumeurs (monoxyde de carbone) et conseils à la désaccoutumance par un médecin spécialiste, test de la masse grasseuse et conseils diététiques sur le thème de l'arrêt du tabac et la prise de poids, test de glycémie (dès 45 ans), test de marche rapide (dès 55 ans), test de résistance à l'effort, test de dépistage des maladies cardiovasculaires.

Je m'informe et je joue. Neuf stands d'informations tenus entre autre par le Cipret, la Ligue vaudoise contre le rhumatisme ou Pro Senectute dispenseront des

conseils en matière de tabac bien sûr mais aussi en matière de diabète, rhumatisme, diététique, mucoviscidose ou d'activités susceptibles de nous maintenir en forme, telles que la marche active ou la danse.

Un jeu concours sur le mode du questionnaire à remplir au fil des réponses glanées auprès des stands, se déclina en plusieurs prix dont un réservé aux collaborateurs de l'administration cantonale, soit un séjour pour deux personnes au Grand Hôtel de Lavey-les-Bain (photo).



Un autre tirage au sort, qui aura lieu fin juin, verra un fumeur qui se sera engagé à ne plus fumer pendant un mois empocher 500 francs. Une mise décuplée pour celui qui remportera le tirage au sort national (s'inscrire jusqu'au 5 juin au 0848 88 77 88 ou via www.letitbe.ch).

Je bouge. Et pour mettre en pratique tout ce que l'on a entendu, une série d'activités est proposée pendant toute la journée, ouvertes aux adultes comme aux mêmes. Sous l'oeil rigolard du clown Isidore.

- 10h - 12h **Penalty**, une série de tirs au but accompagnés de dédicaces d'un ou deux champions.
- 11h - 12h **Frisbee**, pour les enfants.
- 11h - 12h **Swin golf**, pour tous, golf en liberté sur une prairie naturelle.
- 13h - 14h **Walking**, pour tous, à la découverte de la marche dynamique.
- 14h - 16h **Penalty**.
- 14h - 15h **Swin golf**.
- 15h - 16h **Walking**.
- 15h15 - 15h45 **Danse populaire**.
- 15h30 - 16h30 **Courses d'orientation**.



Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

DFIN Département des finances

Juriste pour le Secrétariat général 80 ou 100%

Mission: dans le cadre de la mission du service, vous assurez un appui juridique efficace à la Secrétaire générale sur certaines questions liées à la compétence du Département des finances et avez la responsabilité du suivi de plusieurs dossiers (cl. 24-28).

Profil: licence en droit. Thèse de licence ou pratique de 3 ans en règle générale dès l'obtention de la licence. Orientation vers les résultats et les réalisations concrètes et capacité de mener plusieurs dossiers en gardant une vision d'ensemble optimale. Goût pour l'analyse et aisance rédactionnelle permettant de synthétiser rapidement les faits et d'apporter des réponses réfléchies dans le cadre de questions complexes touchant à plusieurs domaines. Fort intérêt pour le secteur public et les questions liées à la vie économique du canton et solides connaissances générales du droit, avec intérêt particulier pour la protection des données, le droit des successions et le droit administratif. Le brevet d'avocat serait un avantage.

Renseignements: Mme Isabelle Salomé, 021/316.20.10

Adresse: réf. 3496G, Secrétariat général du DFIN, M. Philippe Mathis, Rue de la Paix 6 – 1014 Lausanne

Employé-e principal-e d'administration (Collaborateur/trice pour la Coordination des apprentis) au Service du personnel 50%

Mission: assurer le suivi administratif des dossiers de recrutement des apprentis (contacts oraux et écrits, tests...) et des stages inter-services. Participer à la mise en place de la réforme de la formation commerciale de base (RFCB). Collaborer à l'organisation du salon des métiers et de journées d'accueil. Prise et rédaction de procès-verbaux (cl. 14-16).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Maîtrise de Microsoft office, français irréprochable.

Délai d'envoi des postulations: 31 mai 2002. Prière d'adresser une offre manuscrite, avec dossier complet et photo, en joignant un plan des disponibilités horaires.

Renseignements: M. Pascal Savary, 021/316.19.29

Adresse: réf. 3499G, Service du personnel de l'Etat de Vaud, M. Pascal Savary, Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne

Ouvrier/ère qualifié-e pour le Service des gérances et des achats 100%

Mission: responsabilité de la conciergerie de deux bâtiments occupés par l'Administration cantonale, situés à Lausanne. Exécuter des travaux ponctuels en relations avec la connaissance métier. Assurer la bienfaisance des nettoyages journaliers effectués par le personnel auxiliaire. Intégrer le processus du tri et de valorisation des déchets et y participer activement (cl. 10-12).

Profil: CFC d'au moins 3 ans, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou deux ans et pratique de 5 ans en règle générale. CFC d'un métier du bâtiment, de préférence peintre ou monteur sanitaire. Capacité d'organiser son travail de façon autonome dans le respect des missions et priorités. Aptitude à la conduite de personnel de nettoyage. Disponibilité et entregent. Souplesse dans l'horaire de travail. Esprit d'équipe. La connaissance des produits et machines de nettoyage et des méthodologies à appliquer serait un avantage. Bonne condition physique.

Renseignements: M. Manahen Barilier, 021/316.74.69

Adresse: réf. 3497G, M. Roland Perrin Service des gérances et des achats, Rue de l'Université 5 – 1014 Lausanne

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

Photographe pour les Archives cantonales vaudoises 75%

Mission: réalisation de microfilms de sécurité, travaux de numérisation, fonction de conseils en matière photographique, responsabilité en matière technique et numérique, reportages photographiques pour des publications et des expositions, gestion de bases de données (cl. 15-17).

Profil: CFC d'au moins 3 ans, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou deux ans. Pratique de 6 ans en règle générale. Gestion d'un équipement de microfilmage, de photographie et informatique axé sur la reproduction de documents anciens et délicats. Contrôle de divers lecteurs-reproducteurs de microfilms. Goût de l'organisation, connaissances en informatique et logiciels graphiques, technologies. Rédaction aisée, esprit d'initiative et méthodique, aptitude à travailler de manière autonome et à assumer des travaux de longue haleine.

Renseignements: M. Gilbert Coutaz, 021/316.37.11

Adresse: réf. 3502G, Archives cantonales vaudoises, M. Gilbert Coutaz, Rue de la Mouline 32 – 1022 Chavannes

DEC Département de l'économie

Maître-esse d'agriculture aux Ecoles et stations agricoles de Marcelin, Morges 100%

Mission: enseignement des branches de production animale au niveau des Ecoles et stations cantonales d'agriculture vaudoises (Marcelin et Grange-Verney), du brevet agricole et de la maturité professionnelle. Participation à l'enseignement de la culture générale au niveau du CFC agricole (cl. 24-28).

Profil: diplôme d'ingénieur agronome ou titre universitaire jugé équivalent.

Renseignements: M. Maurice Chenuz, 0218801.14.51

Adresse: réf. 3503, Ecoles et stations agricoles cantonales de Marcelin, M. Charles-Louis Morel – 1110 Morges

Collaborateur administratif (H/F) pour le Service des gérances et des achats 100%

Mission: gestion administrative des objets mis en location. Préparation des baux à loyer et contrats de location. Gestion du fichier des places de parc mises à disposition des collaborateurs de l'Etat. Suivi des droits de superficies. Etablissement de baux à ferme et de contrats de location de terrains. Analyse semestrielle de l'état des locations et proposition d'optimisation du revenu locatif annuel. Elaboration des décomptes annuels de chauffage, décomptes de charges d'exploitation. Assistant-e du chef de section dans le traitement de dossiers particuliers (cl. 21-24).

Profil: diplôme de l'ESCEA/HES ou titre jugé équivalent, avec pratique de 2 ans en règle générale dès l'obtention du titre. Ou CFC de commerce ou titre jugé équivalent, avec pratique de 12 ans en règle générale. Réalise des études particulières et importantes pour un chef de service. Diplôme HEG ou maturité fédérale. Sens aigu de la planification et de l'organisation. Esprit d'initiative et de synthèse. Aptitude au travail en équipe. Autonomie. Orientation prestations. Aptitude à assumer des responsabilités. Aisance rédactionnelle.

Renseignements: M. Roland Perrin, 021/316.74.74

Adresse: réf. 3494G, Service des gérances et achats, M. Roland Perrin, Rue de l'Université 5 – 1014 Lausanne

Secrétaire ou employé-e principal-e d'administration pour les Ecoles et stations agricoles cantonales de Marcelin 80%

Mission: assurer le secrétariat du secteur financier des Ecoles et stations agricoles cantonales de Marcelin: seconder l'administrateur dans la gestion administrative du personnel auxiliaire. Gérer l'économat administratif et le matériel scolaire. Participer aux travaux de comptabilité, à l'élaboration et à l'exploitation du budget. Collaborer à la formation des apprenti-e-s de commerce.

Profil: secrétaire: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Employé-e principal-e d'administration: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante.

Renseignements: M. Alfred Berginz, 021/801.14.51

Adresse: réf. 3511G, Ecoles et stations agricoles cantonales de Marcelin, M. Alfred Berginz – 1110 Morges

Employé-e d'administration au secrétariat central du Service de l'agriculture 100%

Mission: permanence téléphonique et réception. Tri du courrier journalier (en collaboration avec l'apprenti-e). Assurer la circulation des dossiers et publications dans les secteurs. Participer au traitement de la correspondance générale de la direction du service (notamment celle de l'adjoint). Effectuer les différents petits travaux inhérents à un secrétariat de direction (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale.

Renseignements: M. Philippe Gauthey, 021/316.62.03

Adresse: réf. 3510G, Service de l'agriculture, M. Philippe Gauthey, Rue Caroline 11 bis – 1014 Lausanne

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Secrétaire pour le Secrétariat général, sections affaires sociales et sanitaires 50%

Mission: auprès du secrétariat général du département, soutenir le travail de l'adjoint responsable de la section Affaires sociales (20% de l'activité) et celui de l'adjointe responsable de la section Affaires sanitaires (30%) dans l'exécution de leurs tâches et la réalisation de leurs objectifs (cl. 15-18).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales.

Renseignements: M. Carlos Iglesias, 021/316.50.15

Adresse: réf. 3475G, Secrétariat général du DSAS, M. Carlos Iglesias, BAP, Casernes 2 – 1014 Lausanne

DINF Département des infrastructures

Juriste pour le Secrétariat général 100%

Mission: assister le Chef du département et le Secrétaire général dans l'étude de dossiers. Conseiller les services de l'Etat et les communes pour l'application de la législation sur les marchés publics et soutenir les services du département dans les procédures de recours. Conseiller les communes et les voyers pour l'application de la loi sur les procédés de réclame, approuver les règlements communaux et intervenir dans les procédures de recours. Elaborer ou contrôler les projets de réponses à des interventions parlementaires et des projets de lois et textes légaux. Participer à la formation des délégués communaux à la prévention

des accidents dus aux chantiers. Appuyer les services du département pour la rédaction des contrats et des avis de droit. Assumer l'instruction occasionnelle de recours et rédaction de décisions pour le compte du Conseil d'Etat (cl. 27-31).

Profil: brevet d'avocat.

Renseignements: M. Jean-Luc Perret, 021/316.70.03

Adresse: réf. 3507G, Secrétariat général du DINF, M. Daniel Bringolf, Pl. de la Riponne 10 – 1014 Lausanne

Ouvrier/ère qualifié-e 100%

Mission: assurer de manière indépendante des travaux d'entretien des véhicules et du matériel roulant du SR et de l'ACV. (cl.10-12).

Profil: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou deux ans et pratique de 5 ans en règle générale. Faculté d'organiser son activité de manière rationnelle, méthodique, fiable et efficace. Aptitude à coopérer avec ses collègues.

Renseignements: M. Jean-Louis Bapst, 021/316.76.20

Adresse: réf. 3498G, Centre du matériel des routes cantonales (CEMRC), M. Jean-louis Bapst, La Blécherette – 1014 Lausanne

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Ingénieur-e B responsable de la revitalisation des cours d'eau pour le Service des eaux, sols et assainissement 100%

Mission: diriger le processus de reprise de l'entretien des cours d'eau non corrigés. Encourager la revitalisation des cours d'eau par une politique d'acquisition de terrains en vue d'assurer l'espace nécessaire (cl. 24-28).

Profil: diplôme d'ingénieur EPF, inscription au REG A ou titre jugé équivalent avec pratique de 3 ans en règle générale. Ou: diplôme d'ingénieur ETS, inscription au REG B ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Traite des problèmes complexes impliquant des responsabilités importantes. Age souhaité 30-45 ans. Permis de conduire, mise à disposition d'un véhicule privé. Aisance en langue française, connaissances de l'allemand et de l'anglais.

Renseignements: M. François Matthey, 021/316.75.09

Délai d'envoi des candidatures: 3 juin 2002.

Adresse: réf. 3436 G, Service des eaux, sols et assainissement, M. François Matthey, Valentin 10 – 1014 Lausanne

Laborantin-e pour le Laboratoire cantonal 100%

Mission: procéder à l'analyse des échantillons de denrées alimentaires dans la section contaminants (cl. 10-12).

Profil: certificat fédéral de capacité de laborantin ou titre jugé équivalent. CFC de laborantin en chimie.

Renseignements: M. Pierre Meier, 021/316.43.43

Adresse: réf. 3508G, Laboratoire cantonal, M. Charles Charvet, Ch. des Boveresses 155 – 1066 Epalinges

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Directeur/trice de l'établissement secondaire à trois divisions de Chavannes-La Planta 100%

Mission: poste de directeur ou directrice d'un établissement scolaire (établissement secondaire à trois divisions de Chavannes-La Planta; la définition de l'établissement pourrait se voir modifiée par la réorganisation territoriale actuellement à l'étude) (cl. selon statut).

Profil: 1. Licence ès lettres (reconnue pour l'enseignement) ou ès sciences (diplôme d'Etat) ou ès sciences économiques de l'Université de Lausanne; 2. Brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire; ou 1. Ancien

brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes supérieures ou brevet vaudois de maître-sse secondaire des degrés 8 et 9 (BFC II); 2. Licence ès sciences de l'éducation en pédagogie ou pédagogie curative; ou titres correspondants délivrés par un autre canton romand; ou attestation d'équivalence de titre délivrée par le département. Une connaissance approfondie de l'école vaudoise et des projets pédagogiques actuels, de l'intérêt et de la compétence pour la gestion administrative et des ressources humaines, ainsi que la maîtrise des outils informatiques de base seraient des atouts supplémentaires.

Renseignements: Mme Estelle Papaux, 021/635.82.28

Délai d'envoi des candidatures: 21 mai 2002.

Adresse: réf. 3500G, Département de la formation et de la jeunesse, Office du personnel enseignant, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, avec copie de l'offre et dossier complet à Madame Estelle Papaux, Présidente de la commission scolaire, Ch. des Glycines 12, 1022 Chavannes

Directeur/trice de l'établissement secondaire à trois divisions de Renens 100%

Mission: poste de directrice ou directeur d'un établissement scolaire (établissement secondaire à trois divisions de Renens; la définition de l'établissement pourrait se voir modifiée par la réorganisation territoriale actuellement à l'étude) (cl. selon statut).

Profil: 1. Licence ès lettres (reconnue pour l'enseignement) ou ès sciences (diplôme d'Etat) ou ès sciences économiques de l'Université de Lausanne; 2. Brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire; ou 1. Ancien brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes supérieures ou brevet vaudois de maître(sse) secondaire des degrés 8 et 9 (BFC II); 2. Licence ès sciences de l'éducation en pédagogie ou pédagogie curative; ou titres correspondants délivrés par un autre canton romand; ou attestation d'équivalence de titre délivrée par le département. Une connaissance approfondie de l'école vaudoise et des projets pédagogiques actuels, de l'intérêt et de la compétence pour la gestion administrative et des ressources humaines, ainsi que la maîtrise des outils informatiques de base seraient des atouts supplémentaires.

Renseignements: M. Eugène Roscigno, 021/634.74.28

Délai d'envoi des candidatures: 21 mai 2002.

Adresse: réf. 3501, Département de la formation et de la jeunesse, Office du personnel enseignant, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, avec copie de l'offre et dossier complet à la Commission scolaire de l'établissement de Renens, M. Eugène Roscigno, Président, Sur-la-Croix 107, 1020 Renens

Assistant-e pour la Haute Ecole de Gestion du Canton de Vaud 100%

Mission: participation à des projets de recherche et à des mandats ayant trait à la qualité et à la formation. Assistance dans le domaine de l'enseignement de la gestion d'entreprise. Eventuelle collaboration au développement et à la mise en oeuvre de cours et études postgrades (cl. 19-23).

Profil: diplôme d'une haute école (de préférence HEG/ESCEA, HEC ou titre jugé équivalent). Eventuellement, formation complémentaire dans le domaine de la qualité. Intérêt marqué pour la formation aux adultes et la gestion de la qualité. Compétences dans les domaines du management, de la gestion d'entreprise et du secteur bancaire. Esprit d'analyse. Aptitude au travail indépendant et aisance dans la rédaction.

Renseignements: M. Lucien Paillard, 021/316.55.55

Adresse: réf. 3504G, Haute Ecole de Gestion du canton de Vaud, M. Ernest Schär, Av. Collonges 2 - 1004 Lausanne

Logopédiste C auprès de l'Ecole cantonale pour enfants sourds 45%

Mission: vous évaluez, diagnostiquez et traitez les troubles pathologiques du langage et de la communication pour les enfants sourds dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire (cl. 20-23).

Profil: expérience en surdité et bonnes connaissances de la langue des signes française et du LPC (langage parlé complété) souhaitées.

Renseignements: Mme Brigitte Guidollet, 021/316.55.10

Délai d'envoi des candidatures: les offres manuscrites accompagnées des documents usuels et d'une photographie - format passeport - sont à adresser jusqu'au vendredi 31 mai 2002.

Adresse: réf. 3509G, Ecole cantonale pour enfants sourds, Mme Brigitte Guidollet, Av. Collonges 2 - 1004 Lausanne

OJV Ordre judiciaire vaudois

Employé-e d'administration à l'Office des poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Ouest 80%

Mission: diverses tâches administratives au sein d'un secteur de saisies et saisies de salaire (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Maîtrise du traitement de texte. Connaissances dans le domaine de la poursuite.

Renseignements: M. Claude Bonjour, 021/316.65.89

Adresse: réf. 3495 G, M. Claude Bonjour, Préposé aux poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Ouest, Ch. du Trabandan 28 - 1014 Lausanne

Atelier «Espace emploi»

animé par M. Daniel Sauser et Mme Dominique Dubourg

Les conseillers/ères RH des secteurs Bilan, Recrutement, Mobilité (BRM) ainsi que les documentalistes du Centre d'Information Professionnelle (CIP), Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, unissent leurs compétences au service des vôtres. Une plate-forme est proposée le

lundi 3 juin 2002

de 12h00 à 14h00 (12h15 début atelier),
au CIP, rue de la Borde 3d, à Lausanne.

**Thème: Préparer un dossier -
Curriculum vitae et lettre de motivation**

La plate-forme est ouverte exclusivement aux collaborateurs/trices de l'Administration cantonale vaudoise. Une totale confidentialité est assurée.

Pour tout renseignement: CIP, tél. 021/ 315 65 12.

D'autres Ateliers Espace emploi se dérouleront les lundis 1er juillet et 2 septembre 2002; les thèmes seront annoncés dans le numéro de *La Gazette* qui précède l'atelier.

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

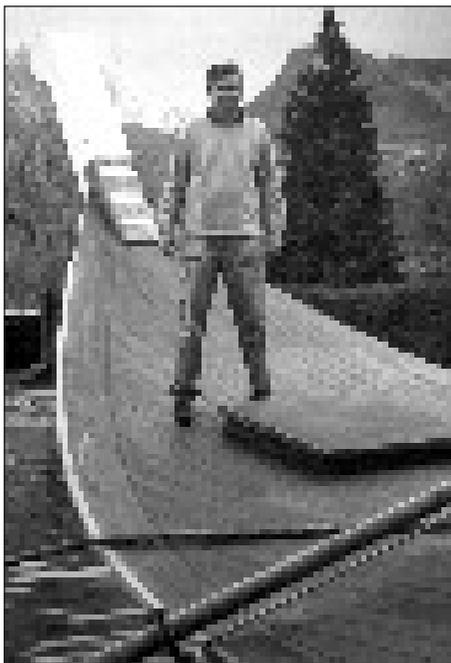
Rue Caroline 4 - 1014 Lausanne - Tél. 021/316 29 20 - Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture:
8h - 12h et 13h30 - 17h
(vendredi jusqu'à 16h30)



A l'école du lac Léman: un embarquement imaginé par Christian Reymond

Si aujourd'hui son voilier ne navigue plus qu'au gré des herbes folles de son jardin, Christian Reymond n'en a pas pour autant largué définitivement les amarres avec la navigation. Au contraire. Son métier d'instituteur – il enseigne aujourd'hui la cuisine à Savigny – l'a reconduit en 1994 sur la terre ferme après plus de treize ans passés sur les mers et les lacs romands. Mais sa passion pour l'air du large le rattrapait deux ans plus tard déjà, lorsque germe l'idée de construire une barque. Et pas n'importe quelle barque puisque Christian Reymond se met à rêver de faire revivre un voilier sur le modèle de ceux qui cabotaient sur le lac Léman quelque cent ans auparavant. Avant l'ère du rail et de la route, les barques assuraient alors l'essentiel des transports en bois, matériaux de construction et autres denrées. Parmi elles, *La Demoiselle*, une barque de plus de 27 mètres de long pour 8,60 de large, dotée des deux voiles latines traditionnelles. Afin que la belle puisse à nouveau fendre les flots, Christian Reymond bat le rappel des amis et ensemble créent en 1996 l'association *em-BARQUE-ment immédiat*, chargée de lui donner corps et vie. Et vie il y aura puisque la *Barque des Enfants* aura pour vocation d'emporter des classes entières d'écoliers et d'étudiants à la découvertes du lac Léman, de son histoire, de sa faune et de sa géographie. «Malgré ses dimensions, la barque est un



Christian Reymond, à la proue de la «Barque des Enfants», qui dès 2004 emportera les élèves à la découvert du Léman.

voilier très simple à manœuvrer. D'ailleurs, un équipage de 3 marins suffisait à la faire naviguer autrefois», explique Christian Reymond qui voit en elle l'alliée idéale pour réaliser son projet: permettre aux enfants, lors de classes vertes par exemple, de renouer les liens avec la richesse de notre histoire lacustre et leur donner la possibilité, et à moindre frais, de vivre

quelques jours exceptionnels à bord d'un bateau. Une façon aussi d'apprendre à vivre ensemble, dans un espace clos, d'accepter des responsabilités, collectives (remonter ancre et chaîne pesant près d'une tonne) ou individuelles (tenir la barre), sous l'autorité unique d'un capitaine.

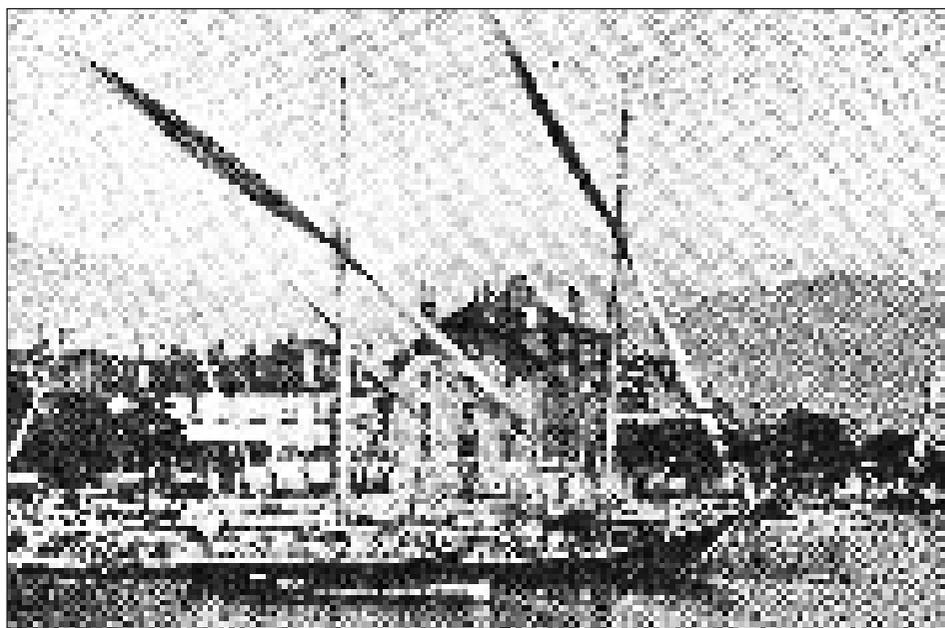
Aujourd'hui amarrée à Villeneuve, la *Barque des Enfants*, attend gréements, voilure, aménagements intérieurs (dont un ascenseur pour l'accueil d'handicapés) et quelques finitions extérieures avant de pouvoir emporter ses premiers matelots au printemps 2004. Exemple unique en Suisse, l'aventure imaginée par Christian Reymond a impliqué des dizaines de bénévoles et de chômeurs au bénéfice d'un emploi temporaire subventionné. Afin de la mettre à flot le plus vite possible, bénévoles, dons et soutiens en tous genres sont tous les bienvenus. Hardi les gens! – AG

Association *em-BARQUE-ment immédiat*, case postale, 1800 Vevey. Tél.: 021/781 19 69, e-mail: info@labarque.ch, internet: www.labarque.ch. CCP: 30 - 395783 - 7. On peut visiter la Barque à l'embouchure de l'Eau Froide, à Villeneuve, samedi et dimanche, de 14h à 18h. Ou devenir membre de l'association ou acquérir une part sociale pour 200 ou 500 frs.

Et voguent les barques

Trois manifestations pour admirer et pourquoi pas mettre le pied sur l'une des quatre barques du Léman:

- **1^{er} juin:** réunion des barques lémaniques à Genève et 1^{ère} sortie-démonstration à la rame de *La Galère*.
- **20-21 juillet:** Fête d'Evian avec la participation des barques.
- **27 juillet-3 août:** Fête *Léman Tradition* à Montreux, avec la traditionnelle «Régate des vieux bateaux». Pour la Fête nationale, des croisières à thème seront organisées. Dégustation de vins pour *Le Neptune* qui partira de Vevey et longera les vignobles de Lavaux; les trains du Swiss Vapeur Park pour *L'Aurore*, qui ralliera Le Bouveret depuis Montreux; balade bucolique pour *La Vaudoise* qui flânera le long des Grangettes et de l'embouchure du Rhône et découverte de la patrie des barques pour *La Savoie* qui naviguera de Meillerie à St-Gingolph.



«La Demoiselle», place du marché de Vevey, au début du XIXe siècle: barque dont est inspirée la «Barque des Enfants».



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes

DEC

Département de l'économie

Le Conseil d'Etat déplore l'extrême générosité de la BCV à l'égard de son ex-président

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil d'administration de la BCV a déterminé les conditions de départ de M. Gilbert Duchoud en sa qualité de président du Conseil d'administration de l'établissement. Le Conseil d'Etat déplore vivement l'extrême générosité de l'indemnité contractuelle fixée par la banque à 1,6 million de francs; il considère à fortiori injustifiable le montant de 2,02 millions effectivement concédé par le Conseil d'administration à l'issue de la négociation. En dépit de la question du montant de l'indemnité, le Conseil d'Etat se déclare satisfait qu'un accord ait pu être conclu avec M. Duchoud. Il constate que cette affaire a pu trouver ainsi un épilogue, qui permet de rendre

à la banque toute la sérénité dont elle a besoin en vue de son augmentation de capital. Au-delà des faits qui ont abouti à la rupture du lien de confiance avec l'ancien président de la BCV, le Conseil d'Etat veut désormais concentrer ses efforts sur l'avenir de la banque.

C'est pourquoi le Gouvernement a accepté de mettre un terme définitif aux discussions avec M. Duchoud, et de lui donner quittance pour solde de compte, à raison de sa gestion de la banque. Tout en admettant que la détermination des conditions liées à la rémunération et à la révocation des mandats relève de la compétence de la BCV, le Conseil d'Etat entend avoir entière connaissance désormais de ces conditions lorsqu'il nomme ses représentants au sein de l'établissement.

De manière générale, le Conseil d'Etat est déterminé à mettre en œuvre les modalités qui permettront de définir clairement le mandat des administrateurs qu'il désigne, dans la perspective du respect de la mission confiée à la banque au service de l'économie vaudoise.

Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département de l'économie, 021/316 60 10 et natel 079/231 86 64.

Soutien au sport vaudois: la Loterie Romande prendra le relais du Sport-Toto

Dans une interpellation relative à la volonté de la Loterie Romande (LoRo) de quitter l'organisation du Sport-Toto (SST), le député Jacques Perrin, constatant que le SST verse chaque année environ 4 millions au sport vaudois, se demande si ce soutien disparaîtra. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat affirme que tel ne sera pas le cas, les statuts de la LoRo ayant été modifiés en vue d'inclure dans ses buts le soutien au sport dès 2003. Ces statuts ont été adoptés en mars 2002 par le gouvernement vaudois.

Me Alain Jeanmonod, chef de la Police cantonale du commerce, 021 / 316 46 01

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Renforcement de la communication de l'Etat et engagement d'une nouvelle déléguée au DIRE

Désireux de renforcer la communication de l'Etat sur les dossiers importants, le Conseil d'Etat a nommé Mme Isabel Balitzer-Domon, actuelle déléguée à la communication du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE), au poste de déléguée interdépartementale à la communication. Elle sera remplacée auprès du conseiller d'Etat Pierre Chiffelle par Mme Chantal Tauxe, journaliste, cheffe de rubrique au *Matin*, dès le 1^{er} août 2002.

Vincent Grandjean, chancelier, 021/ 316.40.42 ou 079/ 210.84.09

DINF

Département des infrastructures

L'autoroute A5 Grandson - Vaumarcus sera ouverte au trafic au printemps 2005

Alors que les Neuchâtelois ont inauguré les tunnels du tronçon de l'A5 entre Vaumarcus et Treytel, le Département vaudois des infrastructures annonce que l'ouverture du tronçon Grandson -Vaumarcus aura lieu au printemps 2005. Ce report est dû à diverses causes techniques. La mise en service de l'autoroute sur sol vaudois coïncidera avec celle du dernier tronçon neuchâtelois en chantier, entre Treytel et Areuse.

Bernard Daucher, chef du Service des routes, tél. 021/316 71 30 et natel 079 / 214 39 18, Hermann Fleischer, chef de la division des routes nationales, tél. 021 / 316 72 49

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Rapports sur l'organisation et la gestion de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS)

Le Conseil d'Etat a pris acte le 22 avril 2002 du rapport du Comité de pilotage FAREAS, présidé par l'avocat lausannois Yves Noël, chargé de proposer des mesures permettant de renforcer l'organisation et le fonctionnement de la FAREAS. Le Conseil d'Etat a également pris acte du rapport de Me Bernard Ziegler concernant la gestion interne du dossier de la FAREAS.

Nicolas Daïna, collaborateur personnel du Chef du Département de la santé et de l'action sociale, 021 / 316 50 67 Bernard Ziegler, avocat, 022 / 311 00 10 - Yves Noël, avocat, 021/ 331 10 60



Banque cantonale vaudoise, place Saint-François, Lausanne.

BCV / MARC LATZEL





Une Association et une Fondation pour la conservation du patrimoine scolaire

«Vive les vacances, plus de pénitences, les cahiers au feu...». Des flammes qui font frémir l'Association du Musée des écoles et de l'éducation, qui depuis vingt ans sauve de l'oubli et de la destruction des milliers d'objets liés à l'école, du fameux cahier en passant par le bec à plume ou le mobilier scolaire.



Une classe de 1910.

Dans les années 70, la croissance démographique, la prospérité économique, l'avancée des technologies de communication, l'explosion des sciences humaines se sont conjuguées pour lancer à l'institution scolaire des défis auxquels elle a répondu par une accélération des réformes dans ses programmes, dans ses méthodes et dans ses structures. Profusion du matériel scolaire, euphorie de la nouveauté, mais aussi probablement inquiétude des maîtres devant cette fuite en avant, indignation face à l'éparpillement et à la destruction du patrimoine scolaire: c'est dans ces sentiments qu'il faut situer les origines de l'Association du Musée de l'École et de l'Éducation, fondée en 1982 à Yverdon-les-Bains par un petit groupe de personnes, principalement des enseignants.

Des dizaines de milliers d'objets

En deux décennies, cette association, recrutant d'une part membres individuels et collectifs, est parvenue d'autre part à réunir une collection de plusieurs dizaines de milliers d'objets, du bec de plume au tableau noir, en passant par des cahiers, manuels, photos, tableaux muraux, appareils audio-visuels, matériel de laboratoire, objets scolaires usuels, documents de toute nature relatifs à l'école obligatoire et à

la formation des maîtres, essentiellement dans le canton de Vaud. Devant l'ampleur de la tâche de conservation et de gestion, l'association a décidé de confier ses collections à une fondation pour mieux servir la réalisation de ses buts. C'est ainsi que la Fondation vaudoise du Patrimoine scolaire a vu le jour à fin 2000.

Aujourd'hui, Association et Fondation sont en mesure d'accueillir chercheurs ou simples curieux sur rendez-vous, de prêter des objets pour des occasions commémoratives et surtout de présenter une partie de ses collections au public dans deux salles d'exposition permanente, intégrées dans les expositions thématiques de deux musées importants: le Musée national - Château de Prangins et le Musée d'Yverdon au château de cette ville.

Le patrimoine scolaire est un témoin de la richesse de notre passé culturel. Conservons aujourd'hui un passé pour demain!

Jean-Pierre Carrard, président

Pour tout prêt, don ou demande d'informations, prenez contact avec: «Association du Musée de l'École et de l'Éducation», Case postale, 1401 Yverdon-les-Bains, tél: 024/425 17 07; «Fondation vaudoise du Patrimoine scolaire», tél: 024/425 51 87 ou patrim._scol_vd@hotmail.com.

Expositions

CHUV, hall central. *L'eau et le sel, une question d'équilibre.* Une exposition montée par le service de restauration et l'unité de nutrition clinique du CHUV, propose de découvrir l'eau et le sel, deux aliments souvent mal consommés dans les pays industrialisés où l'on ne boit pas assez d'eau et où l'on mange trop salé. Trois stands – dégustation, conseils et bar à eaux – permettront aux visiteurs de mieux cerner leurs habitudes alimentaires et comment les adapter. Jusqu'au 6 juin.

Espace Arlaud, Lausanne. *Regards Croisés.* Le musée de zoologie propose une exposition d'un collectif d'artistes peintres animaliers. Mercredi-vend.: 12h à 18h, sam-dim.: 11h à 17h. Jusqu'au 19 mai.

Forum de l'Hôtel de Ville, Lausanne. *Quand mon enfant est né, j'ai ressenti une grande tristesse.* Une exposition qui témoigne de manière bouleversante des effets dévastateurs du défoliant déversé par l'armée américaine sur le Vietnam du Sud sur la santé des enfants d'aujourd'hui. Par le photographe Roland Schmid et l'auteur Peter Jaggi. Jusqu'au 25 mai.

Musée de L'Elysée, Lausanne. *Moda Photographica.* Jean Moral: *l'œil capteur.* Steven Klein: *American Beauty.* Gérard Uféras: *l'étoffe des rêves.* Des rapports complexes entre la mode et la photographie. **Visites guidées gratuites dimanche 26 mai, à 15h et 16h.** Jusqu'au 2 juin.

Conférence

«Evangile et politique: faut-il s'engager?», par Pierre Aguet, dans le cadre des cafés théologiques, mardi 28 mai, de 19h15 à 20h45, au *Milan*, bd de Grancy 54, Lausanne. Les théo-cafés reprendront le 24 mai 2002. Entrée libre.

Musique

Concert de musique ancienne, proposé par les Goûts Réunis. Lisandro Abadie et Pierre-Alain Clerc interpréteront et déclameront un bouquet d'airs et de scènes tirées des comédies-ballets de Molière et Lully. Mardi 28 mai, de 18h30 à 21h, au Musée historique de Lausanne. Réservation: 021/312 71 07.

Concert du Chœur universitaire de Lausanne, sous la direction de Jean-Christophe Aubert. Au programme: Brahms, Mendelssohn, Arvo Pärt et Tallis. Avec le quatuor à cordes *Athena*. Jeudi 30 et vendredi 31 mai, à 20h30, à l'Eglise St-François de Lausanne.